



Distribution des factures de demi-pension du 3ème trimestre avril-juillet 2024

publié le 30/04/2024

Descriptif :

Les factures de cantine du 3ème trimestre avril-juillet 2024 ont été envoyées aujourd'hui par courrier électronique ou par voie postale et seront également distribuées dès le jeudi 02 mai 2024 par la vie scolaire auprès de chaque élève demi-pensionnaire.

Les factures de cantine du 3ème trimestre avril-juillet 2024 ont été envoyées aujourd'hui par courrier électronique ou par voie postale et seront également distribuées dès le jeudi 02 mai 2024 par la vie scolaire auprès de chaque élève demi-pensionnaire.

La date limite de paiement est fixée au 06 juin 2024.

N'hésitez pas à utiliser le [paiement en ligne par carte bancaire-> <https://teleservices.education.gouv.fr>] (site sécurisé du Trésor Public)

- ▶ Ce mode de paiement mis en place par la Direction Générale des Finances Publiques est totalement sécurisé.
- ▶ Le paiement de la créance de demi-pension peut-être modulé (paiement en plusieurs fois) .
- ▶ Plus de risques de perte pour les élèves qui amenaient jusqu'à présent un chèque ou du numéraire à l'intendance du collège.
- ▶ Vous économisez votre temps (plus de chèque à remplir, de références à rechercher, d'enveloppe à poster ou de déplacement à l'intendance du collège).

En cas de besoin, vous pouvez joindre le service intendance au 05 46 41 41 11 ou par courriel à l'adresse suivante « int.0171184v@ac-poitiers.fr » pour toute question concernant votre facture de demi-pension.

Le gestionnaire

Hervé WEBER



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.